

21 / 01 / 2019



SUBVENTIONS PUBLIQUES
AU SECTEUR DE LA PÊCHE

BLOOM
ATTAQUE
L'ÉTAT POUR
EXCÈS DE
POUVOIR

COUPER LES SUBVENTIONS PUBLIQUES NÉFASTES : LA MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES

Les subventions publiques ont été identifiées comme la principale cause de la surpêche mondiale. En favorisant la surcapacité chronique des flottes, les subventions provoquent systématiquement la surexploitation des ressources. Aujourd'hui, plus de 30% des stocks mondiaux sont surexploités et les petits pêcheurs disparaissent inexorablement.

En France, le nombre de marins a été divisé par deux en 30 ans¹. Dans leur sillage, c'est également la représentation politique de la petite pêche artisanale qui a été fragilisée. Affaiblie numériquement et dépourvue de moyens, elle ne peut opposer que peu de résistance face à des industriels très structurés qui bénéficient de solides relais politiques pour défendre leurs intérêts. Éliminer les subventions nocives est la pierre angulaire de tout projet d'optimisation des ressources publiques. Étant donné que l'exploitation des ressources marines est portée à bout de bras par les finances publiques, il revient aux citoyens de décider de l'usage que l'on fait des océans.

¹ Le Floc'h Pascal, *Les Pêches maritimes françaises. 1983-2013*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 33.

À présent, l'argent des contribuables finance la destruction massive des ressources marines comme des emplois. Savoir comment sont employés les deniers publics constitue le préalable fondamental à un changement radical de modèle pour engager la France et l'Europe sur la voie d'un usage durable, équitable, humain et transparent des ressources naturelles.

Malheureusement, les informations permettant de dresser un bilan objectif du secteur de la pêche en France sont secrètement gardées par les pouvoirs publics. Pour les obtenir, il faut d'abord se battre contre un véritable mur d'opacité et bien souvent supporter les perpétuelles fins de non-recevoir de l'État. Depuis des années, BLOOM cherche à connaître l'utilisation qui est faite des subventions publiques accordées au secteur de la pêche en France.

L'absence de coopération des autorités publiques oblige aujourd'hui BLOOM à attaquer l'État pour excès de pouvoir.

LES SUBVENTIONS : LE NERF DE LA GUERRE

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, sous l'emprise du mythe d'une manne océanique inépuisable, l'État décide de faire de la pêche française un secteur industriel performant et moderne par le biais d'une politique de subventionnement à la construction. C'est ainsi que, dans une logique productiviste, commence une destruction à grande échelle de l'environnement marin.

Aujourd'hui, les subventions sont clairement identifiées par les experts associatifs et académiques ainsi que par les organisations internationales comme les principales responsables de la surpêche. Au niveau mondial, les aides publiques au secteur de la pêche représentent 35 milliards de dollars par an. 60% sont des subventions qui augmentent la capacité de pêche. Jugées néfastes², leur élimination représente une priorité explicite de l'agenda environnemental international adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015. L'Objectif de développement durable 14.6 fixe ainsi à 2020 l'interdiction des «subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche».

En France, le chiffre le plus abouti a été produit par la Cour des comptes dans un rapport de 2010. Il montre que le secteur de la pêche en France ne doit sa survie qu'à l'allocation massive de fonds publics. Les inspecteurs avaient alors évalué le montant des subventions à 1 milliard d'euros, soit l'équivalent du chiffre d'affaires généré par le secteur. Les aides publiques

ont ainsi «contribué à la pression excessive sur les stocks de poissons, pendant les nombreuses années où prédominaient des aides à la construction et à la modernisation, qui ont accru la capacité de pêche».

Longtemps tenu secret, ce document dresse un bilan acerbe de la gestion publique des aides³ et met directement en cause la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

Notre expérience avec la DPMA confirme ce constat.

→ Vous trouverez au verso de ce document la chronique de notre bras de fer avec l'administration.

POURQUOI CE COMBAT?

Sans transparence, impossible d'évaluer les politiques publiques et de s'assurer qu'elles œuvrent dans le sens de leur mission : la préservation de l'intérêt général, des écosystèmes marins et des économies littorales. **C'est pourquoi BLOOM ira au bout de sa démarche pour obtenir ces données publiques cruciales.**

² Sumaila et al., "Global fisheries subsidies: an updated estimate", *Marine Policy*, 69, 2016, pp.189-193.

³ www.bloomassociation.org/revelations-du-rapport-secret-et-impitoyable-de-la-cour-des-comptes-sur-les-aides-detat-a-la-peche/

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES : 10 ANS DE BATAILLES

Depuis dix ans, BLOOM bataille pour briser le mur d'opacité qui protège les données économiques de subventionnement. BLOOM a fait de l'étude de ces aides publiques le fil conducteur de ses programmes de recherche et un pilier stratégique (et payant) de ses campagnes. À plusieurs reprises, malgré les difficultés opposées par les autorités et le secteur, notre travail sur les subventions nous a permis de remporter des victoires sur le chemin de notre objectif final : le changement profond de modèle économique du secteur.

2009

LE GRENELLE DE LA MER

→ Lors du Grenelle de la mer, BLOOM aborde publiquement pour la première fois la question taboue des subventions à la pêche et demande un bilan quantifié des aides publiques allouées au secteur. Les représentants des pêcheurs dénoncent notre demande comme une mise en cause soupçonneuse du monde de la pêche et affirment publiquement que le secteur ne reçoit aucune aide publique. Une longue guerre d'usure et de diffamation démarre alors à propos de BLOOM pour tenter de juguler notre liberté de parole. Sans succès.

2010

LES COMITÉS DE SUIVI OPÉRATIONNELS DU GRENELLE

→ Aucun engagement ferme pour l'interdiction du chalutage profond n'est pris lors du Grenelle, mais une mission dédiée à la « pêche profonde » est mise en place. Dès la première réunion, BLOOM demande un bilan de la performance économique des pêches profondes. Face aux refus, BLOOM décide de mener l'investigation en développant sa propre méthodologie d'évaluation. Cependant, BLOOM réitère inlassablement ses demandes d'évaluation exhaustive par les pouvoirs publics des aides allouées au secteur de la pêche. Un fonctionnaire du Ministère de l'agriculture et de la pêche finit par avouer qu'une évaluation est menée par la Cour des comptes.



2011

1^{ère} ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE PROFONDE

→ **BLOOM jette un pavé dans la mare en démontrant pour la première fois que les contribuables français et européens financent la destruction des océans profonds.** Cette étude met en lumière la logique économique dévastatrice de la pêche profonde qui détruit simultanément les ressources naturelles, des écosystèmes multimillénaires uniques et les fonds publics. C'est cette démonstration imparable qui aura raison des pêches profondes européennes, cinq ans plus tard.

2013

LE RAPPORT SECRET DE LA COUR DES COMPTES

→ **Alors que BLOOM avait cherché sans relâche depuis 2010 le rapport mentionné par le Ministère de l'Agriculture, le journal L'Obs fait finalement fuiter ce rapport secret.** Ce document explosif et censuré confirme le diagnostic de BLOOM concernant l'ampleur et la perversité des aides publiques qui ont amplement contribué à la destruction des ressources et des emplois. Les rapporteurs estiment que le montant total du soutien public au secteur est au moins égal à son chiffre d'affaires : 1 milliard d'euros.

2013

ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA FLOTTE DE PÊCHE D'INTERMARCHÉ : SUBVENTIONNÉE ET DÉFICITAIRE

→ **En pleine campagne pour l'interdiction du chalutage en eaux profondes, BLOOM révèle, grâce à l'obtention des comptes de la flotte d'Intermarché obtenus après une mise en demeure,** que la flotte d'Intermarché est déficitaire **MALGRÉ** le concours massif des aides publiques. C'est une étape décisive qui mène BLOOM à la victoire finale⁴. Notre travail sur les subventions a constitué la clef de voûte de notre victoire ultérieure. La difficulté à accéder à la matière première (les données financières) confirme à quel point les subventions constituent un fruit défendu dans le secteur de la pêche : celui qui peut faire tomber le château de cartes et auquel il est interdit de toucher.



⁴ www.bloomassociation.org/analyse-des-comptes-de-la-scapeche/

2017

CAMPAGNE POUR UN ACCORD MULTILATÉRAL À L'ONU ET À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

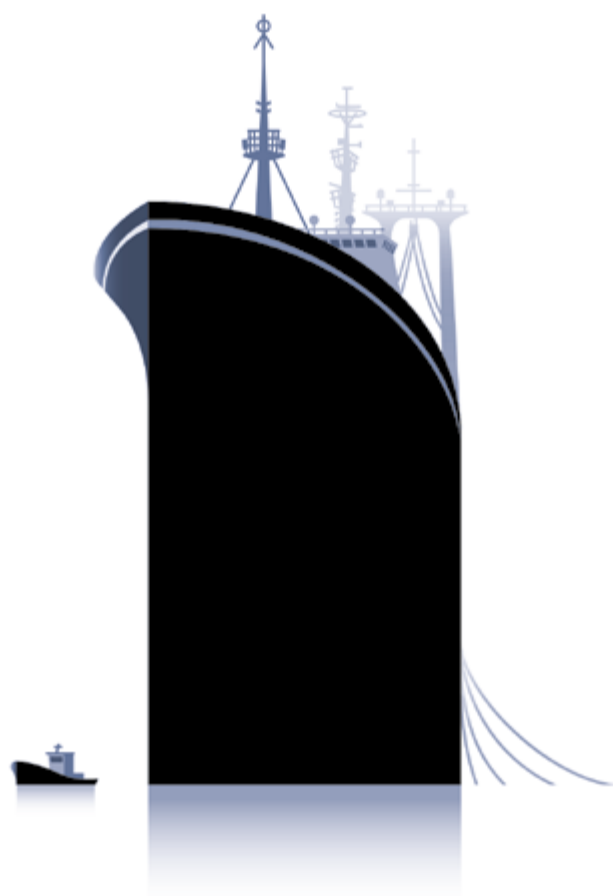
→ BLOOM initie la campagne *“The Low Hanging Fish”* avec le Varda Group lors de la première conférence de l'ONU sur l'océan (juin 2017) afin de renforcer l'appel et l'engagement des États en vue de l'interdiction des subventions néfastes alimentant la surpêche⁵. BLOOM et Varda mènent cette campagne internationale toute l'année et organisent deux conférences de haut niveau à Genève et à Buenos Aires. BLOOM est la seule ONG mobilisée de façon pérenne sur la question des subventions. Notre campagne appuie fortement l'effort diplomatique déployé lors du sommet ministériel de l'OMC à Buenos Aires en décembre 2017 en vue d'obtenir un accord multilatéral contraignant mettant en œuvre l'Objectif de développement durable 14.6 d'éliminer les subventions néfastes avant 2020. L'OMC, profondément dysfonctionnelle, échoue une fois de plus à atteindre un résultat concret. BLOOM dénonce le rôle toxique de l'Inde dans la négociation.

La difficulté à accéder à la matière première (les données financières) confirme à quel point les subventions constituent un fruit défendu dans le secteur de la pêche.

2018

BLOOM RÉVÈLE LE FINANCEMENT ILLÉGAL DE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

→ Après une plainte de BLOOM auprès de l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) de l'Union européenne et une mise en cause directe du Premier ministre néerlandais, les Pays-Bas finissent par publier leur fichier de subventions. Une fois percé le mur de l'opacité, BLOOM est en mesure de révéler que la pêche électrique — développée par les Pays-Bas depuis 2007 et pratiquée en grande partie de manière illégale — a bénéficié de 21,5 millions d'euros de subventions européennes⁶. Ce scandale démontre la complicité coupable des autorités dans l'attribution de fonds substantiels contrevenant pourtant clairement aux objectifs prévus par le cadre communautaire.



⁵ www.bloomassociation.org/couper-subventions- nefastes-menant-a-surpeche-mere-de-toutes-batailles/

⁶ www.bloomassociation.org/peche-electrique-subventions-illegales-mediateur/

CHRONIQUE D'UN BRAS DE FER

BLOOM bataille depuis quatre ans avec le Ministère en charge de la pêche ⁷ pour obtenir les données de subventions européennes qui devraient pourtant être publiques et mises à disposition des citoyens.

Juin 2015

BLOOM demande à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) **la liste complète des bénéficiaires des subventions européennes** versées entre 2007 et 2016 dans le cadre du Fonds européen pour la pêche (FEP).

Septembre 2015

Suite au refus de la DPMA de communiquer ces données, BLOOM saisit la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en septembre 2015. La CADA émet un avis favorable et juge que les documents en question sont librement communicables.

Avril 2016

À contrecœur, la DPMA transmet à BLOOM un premier fichier très largement incomplet. BLOOM lui demande aussitôt les données manquantes. La DPMA s'engage à les transmettre en septembre 2016 mais reporte finalement l'échéance au premier trimestre 2017.

Avril 2017

En avril 2017, BLOOM n'a pas la moindre nouvelle de la DPMA qui n'a toujours publié aucun document. Nous demandons alors à Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de forcer l'administration à accéder à nos demandes.

Juin 2017

Sans nous en avertir, la DPMA publie la liste que nous demandions dans une «*Foire aux questions*» introuvable. Cela confirme la volonté de l'administration de dissimuler ces données aux citoyens ⁸.

Juillet 2017-Mars 2018

Le fichier transmis par la DPMA ne comprenant toujours pas un certain nombre d'informations cruciales, nous leur demandons des données complémentaires. BLOOM essuie de nouveau un refus catégorique et infondé. Selon la DPMA, le traitement de ces données ayant été confié à un prestataire extérieur et le programme étant terminé, il est impossible de satisfaire notre demande! Le refus de communication est confirmé en mars 2018 par l'ancien Ministre de l'Agriculture, M. Stéphane Travert.

Avril 2018

BLOOM saisit pour la deuxième fois la CADA, qui confirme de nouveau en octobre 2018 le bienfondé de notre demande.

Janvier 2019

La DPMA n'ayant daigné répondre ni à notre requête ni à la CADA, nous portons l'affaire en justice et introduisons un recours auprès du Tribunal administratif de Paris. **Ces obstacles montrent combien l'opacité règne en maître et à quel point le combat pour la transparence est fondamental.**

→ ***Vous trouverez plus de détails ainsi que nos échanges avec la DPMA à : www.bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/les-subventions-publiques/acces-aux-donnees-de-subventions***

⁷ Au moment de notre première demande en juin 2015, la pêche était sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. Après l'élection présidentielle de 2017, la pêche a été ré-intégrée au Ministère de l'Agriculture, sa tutelle historique. Nous avons donc sollicité les deux Ministères – Environnement et Agriculture – successivement.

⁸ À titre de comparaison, l'Espagne — pourtant loin d'être le premier de la classe en termes de pratiques de pêches historiques — a transmis à la Commission européenne l'adresse d'un site internet sur lequel il est possible d'obtenir, **en quelques clics seulement, toutes les données sur les subventions allouées depuis 2000.**